VANEAU
Luxury Real Estate

BARÈME DES HONORAIRES À LA VENTE

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM

À LA CHARGE DU VENDEUR

Ils se calculent sur le prix de présentation

EXCEPTIONNELLEMENT, CEUX-CI PEUVENT ÊTRE PORTÉS À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur

MONTANT DE LA TRANSACTION	PARKING
Jusqu'à 34 000 €	forfait de 3 000 € TTC

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION
Jusqu'à 200 000 €	9 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 €	6 % T.T.C.
Plus de 500 001 €	5 % T.T.C.

VIAGER - HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM

À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur la valeur libre du bien

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION
Jusqu'à 200 000 €	10 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 €	7 % T.T.C.
Plus de 500 001 €	6 % T.T.C.

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM - BUREAUX ET COMMERCES

À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur.

5% H.T. (6% T.T.C.) du prix de vente hors droits.

HONORAIRES LOCATION - BUREAUX ET COMMERCES

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE	H.T.	T.T.C.
Pourcentage du loyer annuel de référence hors taxes hors charges	30%	36%

Taux TVA en vigueur : 20%